



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 22

Date de convocation :

1^{ère} convocation le 17 février 2023, sans obtention du quorum ; 2^{nde} convocation le 28 février 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-065-AGDC

Nomenclature : 4.1.5 Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires – Indemnités aux agents

OBJET : REMBOURSEMENT D'UN ACCESSOIRE POUR APPAREILS AUDITIFS À UN AGENT

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 10 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 27 février 2023, les membres ont été convoqué à nouveau dans les conditions fixées à l'article L.2121-17 du CGCT.

Etaient présents :

BORIE Daniel, CAMANI Pierre, CAMINADE Jean-Jacques, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUBOS Bruno, GERVAIS Thierry, GRIALOU Guy, LAFARGUE Patrick, LUNARDI Daniel, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DUBOS Bruno, DUGAY Jean à DE SERMET Pascal, MIQUEL Francis à CAMINADE Jean-Jacques, PINASSEAU Jean à CAUSSE Jean-Marc.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BARIJOU Jean-Pierre, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CARRIÉ Daniel, CILLIERES Charles, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DUBAN Jean-Marc, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, GINCHELOT Yves, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, MAGNI Claude, MURIEL Daniel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, RÉGNIER Gérard, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre, VILLA Bernard, ZAROS René.

Monsieur Alain POLO a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante qu'un agent du Syndicat a été équipé d'appareils auditifs en 2021, avec une prise en charge au titre du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Le Syndicat a fait l'acquisition d'un connect clip en juin 2022 pour un montant de 170 €, permettant de relier le téléphone fixe aux appareils auditifs, et facilitant la prise d'appel téléphonique par l'agent. Cet accessoire a été égaré en décembre.

Mme Nathalie HAYRAUD a acheté un nouvel accessoire à sa charge en janvier 2023 et sollicite le Syndicat afin d'être remboursée. Mme Nathalie HAYRAUD a fourni une facture acquittée, d'un montant de 170 €.

Cet appareil ne peut faire l'objet d'une prise en charge au titre du FIPHFP.

Vu la nécessité de cet appareil pour pouvoir pleinement assurer ses missions, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la nouvelle prise en charge de cette dépense en remboursant l'agent.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- approuve le remboursement de la somme de 170 € à Mme Nathalie HAYRAUD ;
- donne mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

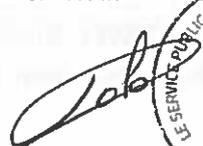
**Oui, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le remboursement de la somme de 170 € à Mme Nathalie HAYRAUD ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

**Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,**

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Alain POLQ
LE SERVICE PUBLIC DES ENERGIES
territoire d'énergie
LOT-ET-GARONNE

LE PRÉSIDENT


Jean-Marc CAUSSE
LE SERVICE PUBLIC DES ENERGIES EN LOT-ET-GARONNE
territoire d'énergie
LOT-ET-GARONNE